

THE
QUEBEC
GAZETTE.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, JANUARY 24 1799.

JEUDI, LE 24 JANVIER, 1799.

ROBT. PRESCOTT, GOV.



GEORGE THE THIRD by the Grace of God of Great Britain, France and Ireland KING, Defender of the Faith, and so forth; To our much beloved and faithful Legislative Councillors of our Province of Lower Canada, and to our faithful and well beloved Knights, Citizens and Burgesses, of our said Province GREETING. WHEREAS the meeting of the Provincial Parliament stands prorogued to the Nineteenth day of January instant, Nevertheless for certain causes and considerations We have thought fit to prorogue the same to Thursday the Twenty eighth day of February next, so that you nor any of you on the said nineteenth day of January at our City of Quebec to appear are to be held or constrained, for We do Will that You and each of You be as to Us in this matter entirely exonerated: and being willing that You should actually meet and proceed to the dispatch of business, We Command and by the favour of these presents firmly enjoin You and every of You and all others in this behalf interested, that You on the said twenty eighth day of February next at our City of Quebec, personally be and appear to treat, do, act and conclude upon those things which in our said Provincial Parliament by the Common Council of our said Province by the favour of God may be ordained. IN TESTIMONY whereof, these our Letters We have caused to be made Patent and the Great Seal of our said Province to be thereunto affixed. WITNESS our Trusty and well beloved ROBERT PRESCOTT, Esquire, Captain-General and Governor in Chief of our Provinces of Upper and Lower Canada, Vice Admiral of the same and Commander in Chief of all our Forces in the Provinces of Upper and Lower Canada, Nova-Scotia, New Brunswick and their several dependencies, at the Castle of Saint Lewis in our City of Quebec and the Province aforesaid the Seventh day of January, in the Year of Our Lord one Our Reign.

FINLAY, C. C. in Ch.

R. P.

LONDON GAZETTE, Oct. 21.

Yesterday Lieut. Waterhouse arrived at the Admiralty Office, with a letter from Vice Admiral Kingmill, enclosing a copy of the dispatches of Commodore Warren to him, to wit.

On board the Canada Lough Swilly, (Ireland) Oct. 16.

SIR,

In compliance with your orders, which I received by the Kangaroo brig, I sailed with my ship, the Canada, of 74 guns, the Robust of 74, the Foudroyant, of 80, and Magnanime, of 44, to the heights of Archillhead. On the 10 inst. was joined by the Melpomene, of 44, and the Doris, of 38. The latter I ordered to cruise between the ille of Tory and Rolles, in search of the enemy. The same evening was joined by the Amelia, of 44, which had parted with the Ethalion, of 38, Anson, of 44, and Sylph, of 18, and said that those vessels had been carefully observing the manœuvres of the French since September 17. On the 11th, we fell in with these vessels, and soon after, on the N. W. of us, got sight of the enemy's squadron, consisting of one 80 gun ship, 8 frigates, a Brig and schooner. I made a signal for a general chase, and to form the line of battle as our ships came up with them.—Which, however, we did not do until the 12th, owing to a heavy sea and our enemy being to windward. Notwithstanding the severity of the weather, we continued the chase through the 11th, day and the night. At half past five o'clock on the morning of the 12th, we saw the enemy not far from us.—They formed a close line of battle, and advanced on us on our starboard side.—But we did not meet until seven o'clock, as the chase had scattered my vessels. I made the signal for the Robust to lead and engage, which was instantly obeyed, and the other ships formed after her. The action commenced 20 minutes before 8 o'clock.—The Rosses bearing 15 miles S. S. W. of us. At 11 o'clock the Hoche surrendered, after a gallant defence. All the frigates at that moment fled. A signal was made for pursuing them, and in 5 hours after three of them were captured. The remaining five escaped for that time. All these frigates, as well as the ship of the line, were new and full of troops, provisions, ammunition, &c. to forward their designs in Ireland. With pleasure I observe that the behavior of all my officers and sailors was such as evinced the warmest affection for their King and country. I left Capt. Thornborough with the command of the Magnanime, Ethalion and Amelia, to take charge of the prizes and conduct them into port. I expect him here every moment.

I have the honor to be, &c.

J. B. WARREN.

P. S. The following ships were in the battle, viz. Canada, Robust, Foudroyant, Magnanime, Ethalion, Melampus and Amelia. The Anson did not arrive till after the action, as she had in the chase, carried away a top-gallant mast. I have ordered my Lieut. Turguand, to take charge of the Hoche.

LONDON, Oct. 21.

A letter from Captain Trowbridge to Lord St. Vincents, contains the following:

“The Arabian and Egyptian workmen having deserted the French—and

ROBT. PRESCOTT, GOV.



GEORGE TROIS par la Grace de Dieu Roi de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande, Défenseur de la Foi, &c. &c. A nos bien aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du Bas Canada, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite province, Salut. Vu que l'Assemblée du Parlement Provincial a été prorogée jusqu'au dixneuvième jour du présent mois de Janvier; Néanmoins pour certaines causes et considérations nous avons jugé à propos de proroger icelle à Jeudi le vingt-huitième jour de Février prochain, desorte que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ni obligés de paraître dans notre Cité de Québec le dit dixneuvième jour de Janvier; Car nous voulons que vous et chacun de vous soiez, quant à nous, entièrement déchargés à cet egard; Et désirant que vous vous assembliez actuellement pour procéder à la dépêche des affaires, Nous vous Ordonnons et par la teneur de ces présentes, vous enjoignons fermement et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, que vous soiez et paroissiez personnellement le dit vingt-huitième jour de Février prochain, dans notre Cité de Québec, pour traiter, faire, agir et conclure sur les choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le commun Conseil de notre dite province.—En foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre fidèle et bien aimé ROBERT PRESCOTT, Ecuier, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de nos Provinces du Haut et Bas Canada, Vice Amiral d'icelles, Général et Commandant en Chef de toutes nos forces dans les Provinces du Haut et Bas Canada, Nouvelle Ecosse, Nouveau Brunswick et leurs différentes dépendances, au Château Saint Louis dans notre Cité de Québec, dans la dite Province, le septième de Janvier dans l'an de notre Seigneur mil sept cent quatre vingt dix neuf et dans la trente neuvième année de notre Regne.

FINLAY, C. C. Ch.

Pour vraie Traduction,

X. LANAUDIERE, S. et T. F.

R. P.

GAZETTE de LONDRES, 21 Octobre.

Le lieutenant Waterhouse a apporté hier au bureau de l'Amirauté une lettre du Vice Amiral Kingmill, qui contient une copie des dépêches que le chef d'escadre Warren lui adresse, et dont voici le contenu.

A bord du Canada, Lough Swilly, Irlande, 16 Octobre.

MONSIEUR,

Pour obéir à vos ordres qui m'ont été transmis par le brigantin Kungaroo, je suis parti dans mon vaisseau le Canada de 74 canons, avec le Robust de 74 canons, le Foudroyant de 80, et la Magnanime de 44 pour les hauteurs d'Archillhead. Nous reçûmes le 10 de ce mois la jonction de la Melpomene de 44 canons et de la Doris de 38. J'envoyai cette dernière en course entre l'ille de Torry et les Rosses à la poursuite des ennemis. Nous eûmes encore le même soir le renfort de l'Amelia de 44 canons, qui s'étoit séparée de l'Ethalion de 38 canons, de l'Anson de 44 et de la Sylph de 18, et qui rapporta que ces vaisseaux épioient attentivement les manœuvres des François depuis le 17 Sept.

Nous les rencontrâmes le 11 et découvrimés presque aussitôt au N. O. l'escadre ennemie, composée d'un vaisseau de 80 canons, de 8 frégates, d'un brigantin et d'une goelette. Je donnai le signal d'une chasse générale, et ordonnai en même tems de former la ligne, à mesure que nos vaisseaux arrivoient à la portée de cet escadre. Nous ne réueillîmes néanmoins à nous mettre en ordre de bataille que le 12; parce qu'indépendamment des grosses mers, l'ennemi avoit l'avantage du vent. Nous bravâmes les éléments pour continuer la poursuite pendant la journée et la nuit du 11. Nous aperçûmes le 12 à 5 heures et demie du matin, l'ennemi à une petite distance. Il forma une étroite ligne et s'avança à tribord de notre escadre. Mais nous ne pûmes nous rassembler que sur les 7 heures, parce que la chasse avoit dispersé nos vaisseaux. Je donnai au Robust le signal de marcher à la tête et de livrer l'action; il obéit incessamment et les autres vaisseaux le suivirent en ligne. L'action commença à 7 heures 40 minutes. Les Rosses étoient à une distance de 15 milles au S. S. O.

Le Hoche se rendit à 11 heures, après s'être vaillamment défendu. Toutes les frégates disparurent alors. On donna ordre de les poursuivre et on en prit trois au bout de cinq heures. Les cinq autres s'échappèrent pour le moment. Toutes ces frégates étoient neuves, aussi bien que le vaisseau de ligne, et chargées de troupes, de provisions, de munitions, &c. destinées à l'accomplissement de leurs desseins sur l'Irlande. J'ai eu le plaisir d'observer que tous mes officiers et matelots ont manifesté le zèle le plus ardent pour leur Roi et leur patrie. J'ai laissé le commandement de la Magnanime, de l'Ethalion et de l'Amelia au capit. Thornborough, pour garder les prises et les conduire au port. J'attends son retour à chaque instant.

J'ai l'honneur d'être, &c.

J. B. WARREN.

P. S. Voici les vaisseaux qui ont eu part à la bataille: le Canada, le Robust, le Foudroyant, la Magnanime, l'Ethalion, la Melampus et l'Amelia. L'Anson n'arriva qu'après l'action, parce qu'elle avoit perdu dans la poursuite un perroquet. J'ai ordonné à mon lieutenant Turguand de se charger du Hoche.

the French not being used to the heat could not open the channels from the Nile, by which the cisterns at Alexandria are supplied with water.—There is, therefore, a scarcity of water, as well as of provisions. The provision fleet, which sailed from Toulon the beginning of August—and on which the French Army in Egypt principally depended—returned, on being informed of Ad. Nelson's victory.

Oct. 19. Lord St. Vincent's has informed government of the destruction of the French transports at the Nile.

Letters from Donnegal, of Oct. 15, say, Lord Bridport had taken a squadron from Brest, consisting of 14 vessels.

A Cartel ship has arrived at Dover, the Commander of which says, that the combined English and Russian squadrons in the North Sea, had entered the Texel, and landed troops, which attacked the forts, while Lord Duncan engaged the Dutch fleet; and that he had succeeded in taking a part of it.

The London Gazette also contains an official account of the capture of the *Resolue* of 40 guns, 500 men, by the *Melampus* of 38 guns, Capt. Moore, on the Irish coast, the 13th October.—The *Immortalité*, another French frigate of 44 guns, hove in sight just after the *Resolue* struck, and made off. The London and Dublin papers to the 20th, say, corroboratively, that 3 other French frigates had been driven into Sligo Bay; and a Glasgow account of the 19th mentions the bringing into that harbour another French frigate commanded by Hardy. If these accounts be accurate, the whole of the Brest Squadron is captured by the English:

GLASGOW, October 19.

This day a French frigate, with only her mizen mast standing, was brought into Glasgow harbour, by an English frigate. In the captured frigate are 300 men, and in the others of the fleet were 2000. Their commanders name was Hardy. In one of the captured ships was found Theodore Wolf Tone.

VIENNA, October 21.

Letters from Messina, dated October 10, state, that a vessel from Alexandria had arrived there, with intelligence that Buonaparte's army, after a bloody battle (in which even the victorious Arabs lost 12,000 men) was reduced to a few thousand and had fled to Alexandria. One account (for which we will not vouch) says Buonaparte is taken prisoner.

FRANCE.—PARIS, October 22.

Off Toulon, on the 11th October was seen 11 ships of the line, which at first, were supposed to be Russians, but afterwards found to be English.

Our Government are more disposed for Peace, than heretofore—and a majority of our Legislature are in its favour, since our loss of the battle at Abukir (near the Nile.) We flatter ourselves and hope it will influence the fittings at Radstadt to make the desired conclusion,

COUNCIL OF FIVE HUNDRED, 27th Messidor (July 15th.)

On the articles for obliging all shops to be shut upon decadi.

Genissieux.—Every republican beholds with indignation the scandalous practice of selling goods publicly on decadi in the streets of Paris, whereas on Sunday the shops are hermetically closed. This formal contempt of the laws should be severely punished. The article was agreed to.

Briot.—After some strong invectives against the contempt shewn for the new institutions, proposed that, under the severe penalties, no person should suffer to shut up their shop on Sunday, or shew any respect for it, though they might if they pleased remain idle in their houses. Referred to a Committee.

Cruze-Latouch (on the same subject being resumed the next day) denied the right of the Legislature to say to a freeman on such a day you shall, and on such another you shall not work. To employ this coercion would only irritate opinions, inflame the passions, and create discontent; whereas if citizens were obliged to shut up their shops on the decadi, their own interest would soon prevail upon them to keep them open on Sunday. Men, according to his opinion, were entitled to abstain from work when they pleased.

Several members spoke in favor of compelling the shops to be opened on a Sunday.

Girold Pezortes considered this rigor as an encroachment upon liberty, and thought the object would be better obtained by leaving it to the operation of men's own interests.

Hiermandez said he should be of the same opinion, if these interests were not subordinate to the malignant suggestions of fanaticism, the constant, auxiliary and inseparable companion of Royalty.

Hattingsais thought that it should, beside what was already proposed, be decreed that the churches should not be opened for religious worship but on decadis.

Several members called to have the discussion closed.

Lecoindre Puyraveau was in favor of the restraint, considering the shutting up shops on Sunday as an act of disobedience, and an external sign of hatred to the revolution and the Republic.

The council adjourned without coming to any resolution on the subject.

RUSSIA AND TURKEY.

It is announced from authority that the best understanding prevails between the Russian and Turkish empires, from which the most cordial co-operation in warlike measures is expected to result.

When the French fleet sailed from Toulon, with such a number of Transports and so large an army, the Ottoman Porte, which was not ignorant of the intrigues of the French agents with Paswin Oglou, appeared greatly alarmed lest it should be destined against any part of that empire; but when Malta fell so easily, its apprehensions were converted into a dreadful panic. The Reis Effendi immediately demanded a conference with General Tamara, the Russian envoy to the Porte, and, confessing the inability of the Sultan to oppose, either by land or sea so numerous a fleet and army, intreated the assistance of the Russian emperor against the enemy of all religion and government. His Imperial Majesty immediately returned for answer, that he was ready to assist the Porte both by sea and land; that he had without delay given the necessary orders to his Admirals and Generals; that the Porte need only signify to its envoy the amount of the assistance it required; and that, without waiting further instructions, the commanders of the fleet and army had orders to act according to the notice to be given them by Gen. Tamara. In the mean time, the Russian fleet cruised off the mouth of the Channel of Constantinople. It was in consequence of a letter from Ge-

LONDRES, 21 Octobre.

L'Avis suivant est rapporté dans une lettre au capit. Troubridge au Lord St. Vincent

Les ouvriers Arabes et Egyptiens ayant abandonné les françois, ceux-ci incapables de résister au travail dans l'ardeur excessive du climat, n'ont pas pu ouvrir les cataractes du Nil, qui ont coutume de remplir les réservoirs d'Alexandrie. Cet inconvénient a produit une disette d'eau et de vivres. La flotte d'avitaillement partie au commencement d'Août de Toulon, et sur laquelle l'armée Française fondeoit en Egypte ses principales ressources, est rentrée dans le port à la nouvelle de la victoire de Nelson.

19 Oct. Le Lord St. Vincent a informé le Gouvernement de la destruction des transports Français au Nil.

Des lettres de Donnegal du 15 Octobre disent, que le Lord Bridport avoit pris une escadre de 14 vaisseaux partis de Brest.

Un vaisseau d'échange arrivé à Douvres, rapporte que les escadres confédérées d'Angleterre et de Russie étoient enuées dans le Texel sur la mer du nord; qu'elles avoient débarqué des troupes qui ont attaqué les forts, en même tems que le Lord Duncan se mesuroit avec la flotte Hollandoise, dont il s'empara d'une grande partie.

La gazette de Londres contient encore un avis officiel de la prise de la *Resolue* de 40 canons et de 500 hommes, qui s'est rendue le 13 Octobre au capit. Moore de la *Melampus* de 38 canons sur les côtes d'Irlande. L'*Immortalité*, autre frégate française de 44 canons, parut à vue presque aussitôt que la *Resolue* eut abattu son pavillon, et prit la fuite. Les gazettes de Londres et de Dublin jusqu'au 20, certifient que trois autres frégates françaises ont chassé dans la baie Sligo; et un avis du 19 de Glasgow, mentionne qu'une quatrième commandée par Hardy vient d'être amenée dans le havre de cette ville. Si ces rapports sont exacts, toute l'escadre de Brest est entre les mains des Anglois; il y a cependant lieu de penser que quatre de ces frégates auroient gagné le port de Brest.

GLASGOW, 19 Octobre.

Une frégate Française, qui n'avoit que son mât de misaine, a été amenée aujourd'hui dans ce havre par une frégate Angloise. Cette frégate porte 300 hommes, et les autres vaisseaux de la flotte 2000. Son Capitaine se nomme Hardy. Dans une des prises s'est trouvé Theodore Wolfe Tone.

VIENNE, 21 Septembre.

Des lettres de Messine, en date du 10 Octobre, rapportent qu'il y étoit arrivé un vaisseau d'Alexandrie, qui annonçoit que Buonaparte s'étoit renfermé dans Alexandrie avec une force réduite à quelques mille hommes, à l'issue d'une bataille sanglante qui avoit coûté 12,000 hommes aux Arabes victorieux. Un rapport, que nous ne saurions garantir, dit que Buonaparte est fait prisonnier.

FRANCE.—PARIS, 22 Octobre.

On a découvert le 11 Octobre à la hauteur de Toulon onze vaisseaux de ligne anglois, que l'on prenoit en premier lieu pour une escadre russe.

Notre gouvernement est plus disposé que jamais à la paix; la majorité des conseils s'est déclarée en faveur des mesures pacifiques, depuis la défaite d'Abucker près du Nil. Nous nous battons avec beaucoup d'espoir qu'elle influera sur les séances de Radstadt et les amènera à la conclusion d'un traité.

CONSEIL DES CINQ CENTS.—27e Messidor, (15e Juillet.)

Sur les articles pour obliger toutes les boutiques d'être fermées aux jours des decadis.

Genissieux.—Tout républicain voit avec indignation la pratique scandaleuse de vendre publiquement dans les rues de Paris des marchandises le decadi, tandis que les Dimanches les boutiques sont scrupuleusement fermées. Ce mépris formel des loix devoit être sévèrement puni. L'article fut agréé.

Briot.—Après quelques fortes invectives contre le mépris manifesté pour les nouvelles institutions, proposa, sous peine des différentes pénalités, qu'il ne fut permis à qui ce soit de fermer boutique le Dimanche, ni de montrer du respect pour ce jour, laissant à chacun la liberté de rester oisif chez soi. Référé à un Comité.

Cruze-Latouch.—(sur le même sujet) qui fut résumé le lendemain) nia le droit de la législature de dire à un homme libre, à tel jour vous travaillerez, et à tel autre jour vous ne travaillerez point. D'user de cette contrainte ne pouvoit qu'irriter les opinions, enflammer les passions et créer du mécontentement; tandis que si on obligeoit les citoyens à tenir leurs boutiques fermées le decadi, leurs intérêts les engageroient bientôt à les tenir ouvertes le Dimanche. Suivant son opinion, les hommes devoient avoir droit de s'abstenir du travail, toutes fois que cela leur plaisoit. Plusieurs membres parlèrent pour obliger d'ouvrir les boutiques le dimanche.

Girold Pezortes considéra cette rigueur comme une entrave sur la liberté, croyant que l'on parviendroit plutôt au but, en laissant agir les intérêts des particuliers.

Hiermandez dit qu'il seroit de la même opinion, si les intérêts n'étoient pas subordonnés aux suggestions malignes du fanatisme, l'aide constant, et le compagnon inséparable de la Royauté.

Hattingsais crut que l'on devoit décréter, outre ce qui avoit déjà été proposé, que les Eglises ne seroient ouvertes pour le culte Divin, que les decadis.

Plusieurs membres demandèrent à finir la discussion.

Lecoindre Puyraveau fut en faveur de la contrainte, considérant, que de fermer les boutiques le Dimanche, étoit un acte de désobéissance et un signe extérieur de haine pour la Révolution et la République.

Le Conseil ajourna sans en venir à aucune résolution sur ce sujet.

LA RUSSIE ET LA TURQUIE.

On annonce, d'après autorité, que la meilleure intelligence subsiste entre les empires de la Russie et de la Turquie, d'où on s'attend qu'il résultera une co-opération la plus cordiale dans les préparations de guerre.

Lorsque la flotte Française fut voilée de Toulon avec un aussi grand nombre de transports et une armée aussi considérable, la Porte Ottomane, qui n'ignoroit pas les intrigues des agents Français avec Paswin Oglou, parut très alarmée, par la crainte que ces forces ne fussent dirigées contre quelque partie de cet empire; mais après que Malthe se fut rendue aussi aisément, ses appréhensions se convertirent en une terreur panique. Le Reis Effendi demanda aussitôt une conférence avec le Général Tamara, l'envoyé Russe.

Tamara to the Russian Admiral, that the fleet failed to the assistance of the Turks, and with particular orders from the emperor to act in conjunction with his Britannic Majesty's Squadron in the Mediterranean.

The Emperor demanded no subsidy, as has been reported here, but only that the Porte should furnish his fleet with provisions.

Those who remember the description given of the Russian armies by the immortal Frederick, and the severity of the opposition which he experienced from them, will be able to form some idea of the new enemy which France is about to contend with. In the Russians she will find men who can stand showers of bombs and bullets, and yet keep the field—who will rally after being frequently broken—who are insensible to fear, indifferent to danger and seem to set death at defiance.

QUEBEC, WEDNESDAY, JANUARY 23.

We have the pleasure of publishing the official account of the defeat and capture of the greatest part of a detachment of the Brest fleet off the west of Ireland, by a detachment of His Majesty's fleet under the command of Sir J. Borlase Warren, received this day by the Burlington mail.

The American papers contain London Intelligence to the 30th of Oct. at that time no French troops had effected a landing in Ireland and the country was generally tranquil.

These papers further contain an account of the total failure of an expedition fitted out by the Spaniards against the British Settlements in the Bay of Honduras. The Spanish Armament consisting of 32 sail, carrying 2500 troops appeared off the principal British Settlement on the 1st Sept. and though opposed by only 5 armed sloops and schooners manned by 320 men and his Majesty's sloop Merlin of 20 guns and 120 men, was forced to abandon the attempt on the 15th, without effecting a landing and with considerable loss.

REJOICINGS ON ACCOUNT OF THE LATE GLORIOUS VICTORY.

Three Rivers.

The inhabitants of this Town have given a particular testimony of the interest which they take in the glory of his Majesty's arms. On the eve of the day of Thanksgiving for the signal victory gained by Admiral Nelson, the inhabitants which form the militia of the place, met at the invitation of Major Leproult and erected a bone-fire round which they fired several volleys of small arms accompanied with loud and reiterated acclamations of "Vive le Roi," "God save the King," expressed with every mark of sincere joy.

St. Thomas, Riviere du Sud.

Yesterday being the day appointed for a Public Thanksgiving, for the signal victory gained over our enemies, the mass was celebrated with great solemnity and devotion. In the evening about 30 houses near the church, and some at a greater distance, were brilliantly illuminated. At 6 o'clock a bonfire was lighted the bone fire which had been erected on the ground belonging to the church, in the presence of a great number of his parishioners, many of whom were armed and ranged round the bone-fire by Capt. Nicole and Taché of the Militia; when Mr. Fillion came forward and delivered the following speech:

"GENTLEMEN,

"You are not ignorant of the motives for which we are here assembled. It is to celebrate the most glorious victory, which has lately been gained over our enemies.

"Let us then Gentlemen fire four volleys.

"The first will be a Royal Salute, which we owe to our Most Gracious Sovereign George the Third, (*here the audience stood uncovered.*)

"The second will be in honor of the gallant Rear Admiral Nelson, who has been raised to one of the greatest dignities in Great Britain; for having gained the most glorious victory ever heard of, over the formidable fleets of our most inveterate enemy.

"The third will be in memory of our famous Admirals and Generals who have gained complete victories over the same enemy previous to the present.

"And the fourth will be for our good Governor, ROBERT PRESCOTT, Esquire, &c &c

The four volleys were then fired by command of Capt. Nicole and the rejoicings concluded with three general acclamations of "Vive le Roi."

St. Anne, Cote du Sud.

After the celebration of Mass, the inhabitants of this parish assembled to testify their joy at the late glorious victory. Fifty of the Militia under arms, commanded by Mathew O'Meara, marched under His Majesty's colors, carried by Alexandre Dubé *chantre* of the parish, to Mr. O'Meara's, where a splendid dinner was prepared for all the militia-men.

We are informed that similar rejoicings took place in other parishes, of which we have received no particular account.

His Excellency has been pleased to appoint Amable Berthelot, Esquire, an Attorney, Advocate and Counsellor in the King's Courts of Justice of this province.

State of Fahrenheit's Thermometer in the open air—at break of day	
January 17—14° above 0	January 21—30° above 0
18—26° ditto	22—14° ditto
19—27° ditto	23—10° ditto
20—28° ditto	

The Subscriber has for Sale at the lowest rates,
London Particular and London Market Madeira, Teneriffe, Port and Spanish Wines and French Brandy.
Quebec, 31st Oct. 1798.
JA. GRAY.

près de la Porte, et lui faisant un aveu de l'incapacité du Sultan de résister, soit par terre ou par mer, à une force et à une flotte aussi nombreuse, sollicita l'assistance de l'empereur Russe contre l'ennemi de toute espèce de religion et de gouvernement. Sa Majesté Impériale donna immédiatement pour réponse, qu'elle étoit prête d'assister la Porte, tant par mer que par terre; qu'elle n'avoit point retardé un instant à donner les ordres nécessaires à ses Amiraux et généraux, que la Porte n'avoit seulement qu'à signifier à son envoyé l'aide dont elle avoit besoin; et que, sans attendre de nouvelles instructions, les commandants de la flotte et de l'armée avoient les ordres d'agir suivant les avis qui leur seroient donnés par le Gén. Tamara. Qu'en attendant, la flotte Russe croisoit à la hauteur de l'entrée du canal de Constantinople. Ce fut en conséquence d'une lettre du Gén. Tamara à l'Amiral Russe, que la flotte partit pour aller au secours des Turques, avec les ordres particuliers de l'empereur, d'agir de concert avec l'escadre de Sa Majesté Britannique dans la Méditerranée.

L'Empereur ne demanda point de subsides, ainsi qu'on l'a rapporté ici, mais seulement que la Porte entretiendrait sa flotte de provisions.

Ce x qui se ressouviennent de la description des armées Russiennes, donnée par l'immortel Frederick, et de l'opposition opiniâtre qu'il éprouva de leur part, seront en état de se former une idée du nouvel ennemi avec lequel la France aura à lutter. Elle trouvera dans les Russiens des hommes qui peuvent soutenir un nuage de bombes et de boulets, et conserver le champ de bataille—qui sauront se rallier après avoir été fréquemment rompus; qui ne connoissent point la crainte, sont insensibles au danger, et semblent appeler la mort au défi.

QUEBEC, MERCREDI, 23 JANVIER.

Nous avons le plaisir de publier la nouvelle officielle de la défaite et capture de la plus grande partie d'un détachement de la flotte de Brest, à la hauteur du Ouest de l'Irlande, par un détachement de la flotte de sa Majesté, commandé par le Chevalier J. Borlase Warren, que nous avons reçue aujourd'hui par la maille de Burlington.

Les papiers Américains contiennent des nouvelles de Londres jusqu'au 30 d'Octobre. Aucune troupe Française n'avoit encore effectué de débarquement en Irlande, et le pays en général étoit dans un état de tranquillité.

Ces papiers contiennent de plus la nouvelle, que l'expédition préparée par les Espagnols contre les établissements Anglois, dans la baie de Honduras, a totalement échoué. L'armement Espagnol, composé de 32 voiles, et avec 2500 hommes de troupes à bord, parut le 1er Sept. à la hauteur du principal établissement Anglois, et quoiqu'opposé seulement par 5 bateaux et goëlettes armés, manœuvrés par 320 hommes, et par la frégate de sa Majesté, le Merhn, de 20 canons et 120 hommes, il fut obligé, le 15, d'abandonner la tentative, sans avoir effectué un débarquement, mais après avoir éprouvé une perte considérable.

REJOISSANCES AU SUJET DE LA VICTOIRE GLORIEUSE RECENTEMENT REMPORTEE.

Trois Rivières.

Les habitants des Trois Rivières ont donné un témoignage particulier de la part qu'ils prennent à la gloire des armes du Roi. La veille de la fête pour la victoire signalée de l'Amiral Nelson, les habitans qui forment la Milice de ce lieu, se sont rassemblés, à l'invitation du major Proust, ils ont fait un feu de joie autour duquel ils ont fait plusieurs décharges de mousqueterie accompagnées des cris de *Vive le Roi*, réitérés et exprimés avec le sentiment de la plus vive allégresse.

St. Thomas.

Hier étant le jour fixé pour un remerciement public, pour une victoire signalée, que le Contre Amiral Horatio Nelson a remportée sur nos ennemis. La grande messe a été célébrée avec une grande solennité, et une piété universelle. Le soir à six heures il y eut une illumination superbe dans le canton voisin de l'Eglise, environ trente maisons, et aussi quelques maisons éloignées. A six heures et demie, Monsr. Verreau, Curé, alluma le feu de joie qui avoit été placé sur le terrain de l'Eglise, là il s'étoit assemblé un grand nombre de paroissiens et autres, parmi lesquels il s'en est trouvé qui étoient armés de leurs fusils; qui furent rangés en ligne devant le feu de joie par Messieurs Nicole et Taché, tous deux capitaines de milice qui les commandoient; Aussitôt que le feu de joie fut allumé Monsr. Fillion s'avança et leur fit faire silence et prononça ce discours:

"Messieurs, vous n'ignorez pas le sujet pour lequel nous sommes assemblés ce soir: c'est pour nous réjouir tous ensemble de la plus célèbre victoire qui a été dernièrement remportée sur nos ennemis.

Enfin, Messieurs, nous allons donc faire quatre décharges. La 1ere sera un Salut Royal que nous devons à notre très gracieux Souverain George Trois. (*Tout le monde se découvrit.*)

La 2de sera en mémoire du célèbre Contre Amiral Horatio Nelson, Chevalier du Bain, qui a été élevé à une des plus grandes dignités du Royaume d'Angleterre, pour avoir remporté la plus glorieuse victoire dont on ait jamais oui dire, sur les flottes formidables de nos ennemis jurés.

La 3me sera aussi en mémoire de nos fameux Amiraux et Généraux, qui ont remporté des victoires complètes sur les mêmes ennemis, avant celle-ci.

La 4me sera pour notre bon Gouverneur ROBERT PRESCOTT, Ecuier, &c. &c.

Après cela, le Capitaine Nicole leur fit faire les quatre décharges et termina la réjouissance par trois acclamations de *Vive le Roi*.

St. Anne du Sud.

Il y eut dans cette paroisse une grande réjouissance à l'issue de la grande Messe en actions de grâces, à la porte de l'Eglise paroissiale, où tous les habitans s'étant assemblés, Mathew O'Meara, parut à la tête de cinquante miliciens armés, qui se promenerent sous le pavillon Royal de sa Majesté, porté par Alexandre Dubé, maitre chantre de la paroisse, et se rendirent chez le dit O'Meara qui donna un diner splendide à tous les miliciens.

Nous sommes informés que de semblables réjouissances eurent lieu dans d'autres paroisses, dont on n'a reçu aucun détail particulier.

Il a plu à Son Excellence d'accorder à Amable Berthelot, Ecuier, une Commission d'Avocat, Procureur et Conseil dans toutes les Cours de Justice de cette Province.

COUPLETS LOYALISTES.

(Air :) * *Valeureux françois marchez à ma voix, &c.*

NELSON, tes glorieux Exploits
De l'Europe brisent les chaînes,
Elle se réveille à ta voix,
Plus d'opinions incertaines ;
Contre les françois
Elle unit ses traits,
Et court à la vengeance :
Oui, du peuple Anglois
Tous les brillans succès
Lui rendront l'existence.

2
De la France les noirs tyrans
Chancellent au bord de l'abîme
Qui renferme les chatiments
Qu'un Dieu vengeur réserve au crime
Le cœur bourrelé,

* Cet air est tiré d'un des chants de la Grande Nation.

Un air égaré,
Dans un affreux silence ;
Ils voyent en tremblant,
Approcher le moment
D'une juste vengeance.

3

Grand Dieu, conserve George trois
Ses vertus honorent cet âge ;
Lui seul a maintenu tes loix,
Sur la terre il est ton image ;
Généreux Anglois,
Chantez ses bienfaits,
Son amour paternelle ;
N'est-ce pas sous lui,
Qu'on vous voit aujourd'hui
Des peuples le modèle.

In the Press, and speedily will be published

A SERMON

Preach'd at Quebec on Thursday, Jany. 10, 1799 ; being the day appointed for a day of GENERAL THANKSGIVING.

BY JACOB, LORD BISHOP OF QUEBEC.

Published by request

District of QUEBEC. **A**T a Special Session of the Peace holden at Quebec the first Monday of December last and continued by adjournments to the twenty ninth of the said month. IT IS ORDERED that the division of the City and Banlieu of Quebec remain this year as regulated and published in 1796.

The Assessors appointed for the present year are :

JOHN LYND, JOSEPH DRAPEAU,
Wm. ROXBURY, LOUIS FREMONT,
and JOHN BLACKWOOD, Junr.

The rate of Assesment for the present year shall remain at four pence.

JOHN BENTLEY was named Surveyor of the City and Banlieu of Quebec

Etienne Hianveu Overseer of the Seminary Ward.

Louis Tapin ditto St. Louis ditto.

Jean Tourangeau ditto Dorchester ditto.

Paul Thibadeautte ditto St. John ditto.

Edward Redfall ditto St. Lawrence ditto.

Claude Gouvreau ditto St. Charles ditto.

By order of the Court,
Quebec, 22d January, 1799. J. F. PERRAULT, C. P.

ADVERTISEMENT.

THE Public are hereby desir'd to take notice that all persons who are subjected to work on the Highways for the Towns and District of Quebec, may compound for the same for themselves and horses during the following term and no longer, as determined by His Majesty's Justices of the Peace, at the Quarter Sessions held this day in and for the Towns and District of Quebec—viz : every day (Sundays excepted) from the 25th instant to the 25th of February next ensuing, between the hours of half after twelve o'clock at noon and four in the afternoon, paying the same for their respective Wards to the following Overseers :

St. Lawrence Ward—Edward Redfall, N^o. 20 Champlain Street.
St. Louis Ditto—Louis Tapin, N^o. 3 Angel Street.
Seminary Ditto—Etienne Hianvieux, N^o. 14 St. Joseph Street.
St. Charles Ditto—Claude Gouvreau, N^o. 1 St. Vallier Street.
St. John's Ditto—Paul Thibadeau, N^o. 61 St. John's Street, St. John's Suburbs.
Dorchester Ditto—John Tourangeau, N^o. 43 St. Vallier Street.

By order of the Justices,
JOHN BENTLEY, SURVEYOR.
Quebec, 19th January, 1799.

BY AUCTION

Will be Sold, without Reserve, on Friday the 15th February next, at Stoneham Lodge, the residence of the late Mr. Toosey.

ALARGE Parcel of Farming Utensils, Household Furniture, Cattle and other Articles, consisting chiefly in carts, flays, ploughs, harrows, shovels, spades, metal stoves, feather beds, bedsteads, bedding, looking-glasses, tables, chairs, harness, 4 English cows, a young English Bull named Goliath, several Canadian cows, calves, pigs, ewes, &c. &c.

The Sale will begin precisely at one o'clock.

On Friday the 1st March, at the Subscriber's Auction Room, will be Sold, such Articles of Mr. Toosey's as are in Town, amongst which are a handsome coach, phaeton, curriole, an English mare, some wearing Apparel, and a number of valuable Books, catalogues of which will be distributed previous to the Sale, which will also commence at one o'clock.

Quebec, 24th January, 1799.

N. B. On Tuesday next the 29th instant, will be Sold at their Auction Room, a General Assortment of Dry Goods, Groceries and Liquors.

PRINTED BY JOHN NEILSON MOUNTAIN STREET.

CHANSON

POUR LA PETE DU 10 JANVIER, 1799.—TROIS RIVIERES

(air :) *Moi je pense comme Grégoire, &c.*

LE fameux Buonaparté
En Egypte est arrivé ;
Mais qu'y pourra-t-il donc faire ?
Triste pays pour un corsaire
Puisqu'il n'offre aucun butin ;

Puis à la fin,
Ses troupes mourront de faim.
Moi, je pense comme Grégoire,
J'aime mieux boire (bis)

2
De Bruyeis l'ayant jetté
Sur ce rivage empesté,
Se rioit de sa misère,
Et pour Malthe le compère
Comptoit au plutôt cingler,
Pour s'égarer ;
Surtout se défatéger,
Disant aussi comme Grégoire
J'aime mieux boire (bis)

3
Il fredonnoit sur ce ton,
Quand notre Amiral NELSON
Vient lui rendre une visite
Dont il se croyoit bien quitte,

Et dont il se fut passé,
Bon gré, mal gré,
Nelson l'a donc visité ;
Mais tout autrement que grégoire,
Il a fallu boire. (bis)

4
De la grande Nation
Le général d'Albion
Osa détruire la flotte ;
Et les héros sans-culotte
Maudiront leurs Directeurs
Ces imposteurs,
Souillés d'opprobre et d'horreurs,
Et pourront bien les faire boire
Dans l'onde noire (bis)

5
Anglois, peuple valeureux,
Pour vous quels succès heureux !
Le tableau de votre histoire
N'offrit jamais tant de gloire
Que sous ce meilleur des rois ;
Oui, GEORGE TROIS
Sur tous nos cœurs a des droits,
A ses vertus et sa victoire
Il nous faut boire. (bis)

A vendre et livrer au premier de Mai prochain, une maison neuve en bois, de 30 pieds de front sur 24 de lage, avec une écurie et jardin—située dans le Bourg de St. Thomas, près de l'Eglise et du moulin, avec un aussi grand Terrain que l'acquéreur désirera ; pour plus amples informations s'adresser au propriétaire Souffigné au dit lieu de St. Thomas.
St. Thomas, 13 Janvier, 1799. J. BOISSEAU, fils, N. P.

DISTRICT DE QUEBEC. **A** une Session Spéciale de la Paix tenue à Québec le premier Lundi de Décembre dernier et continuée par ajournement jusqu'au vingt neuf du dit mois. Il est ordonné que la division de la ville et banlieue de Québec restera cette année telle qu'elle a été réglée et publiée en Août 1796.

Les cotiseurs nommés pour la présente année sont Messrs.
JOHN LYND, JOSEPH DRAPEAU,
WM. ROXBURG, LOUIS FREMONT,
et JOHN BLACKWOOD Junr.

3. Le taux de la cotisation pour cette présente année reste à quatre pence.

John Rently a été nommé Inspecteur de la Ville de Québec.
Etienne Hianvieux sous Inspecteur du quartier du Seminaire.
Louis Tapin ditto de St. Louis.
Jean Tourangeau ditto ditto de Dorchester.
Paul Thibadeaute ditto ditto de St. Jean.
Edward Readfell ditto ditto de St. Laurent.
Claude Gouvreau ditto ditto de St. Charles.

Par ordre de la Cour,
J. F. PERRAULT, Greff. P.

AVERTISSEMENT.

TOUTE personne sujette aux travaux des chemins pour les Villes et District de Québec, qui désireroit composer pour elle même et ses chevaux, est avertie que le temps fixé par Messieurs les Juges à Paix, est depuis le 25 du présent mois de Janvier au 25me de Février prochain ; mais qu'après ce tems nulle composition peut être reçue, et qu'elle peut le faire entre les mains des sous inspecteurs de son quartier chaque jour pendant le dit temps, les Dimanches exceptés, depuis midi et demie jusqu'à quatre heures.

QUARTIER de St. Laurent, Edwd. Redfall, N^o. 20 Rue de Champlain.
ditto de St. Louis, Louis Tapin, 3 rue des Anges.
ditto du Seminaire, Etienne Hianvieux, 14 rue St. Joseph.
ditto de St. Charles, Claude Gouvreau, 1 rue St. Vallier.
ditto de St. Jean, Paul Thibadeau, 63 - St. Jean F. St. J.
ditto Dorchester, Jean Tourangeau, 43 rue St. Vallier.

Par ordre des Juges à paix,
JEAN BENTLEY, Inspecteur.
Québec, 19me de Janvier, 1799.

A VENDRE PAR ENCAN.

Sans réserve, Vendredi le 15me de Février prochain, à la Loge de Stoneham, étant la demeure du feu Mr. Toosey.

UNE grande quantité d'utensils d'agriculture, meubles de ménage, bestiaux et autres articles, consistant principalement en charettes, traînes, charoux, herbes, peles, bêches, poêles de fer, lits de plume, couvertes, miroirs, tables, chaises, harnois, 4 vaches Angloises, un jeune taureau Anglois nommé Goliath, plusieurs vaches canadiennes, veaux, cochons, mères moutonnes &c. &c. La vente commencera à une heure précise.

Seront vendus, à la Chambre d'Encan des Souffignés, Vendredi le 1er Mars, les effets appartenants à Mr. Toosey qui se trouvent en ville, entre lesquels sont un beau carosse, un Phaëton, un cabriolet, une jument Angloise, quelques hardes, et un nombre de livres de prix, dont le catalogue sera distribué avant la vente, qui commencera aussi à une heure.

Quebec, 24 Janvier, 1799. BURNS et WOOLSEY.
N. B. Mardi prochain, le 29 du present mois, sera vendu à leur Chambre d'Encan, un assortiment général de marchandises seches, d'épiceries et de liqueurs.

DE L'IMPRIMERIE DE J. NEILSON RUE LA MONTAGNE.

To be disposed of by PRIVATE SALE.

THE SEIGNIORY of BIC, situate about fifty leagues below Quebec, on the South side of the River St. Lawrence, bounded on the South-west by the Seigniorship of the Three Pistoles, and on the North-east by that of Rimouky, containing two leagues in front by two leagues in depth; run and marked in the field and limited by proper landmarks. Several productive Salmon-fisheries, Mill-streams, Timber of different kinds, proper for employing a Saw-mill, and other advantages are contained within that property and give an opening for mercantile speculations. The front in part is fit for agriculture, and the shores afford excellent shelter where small vessels may in safety ride at anchor. Together with the well known Island of Bic, lying about a league from and opposite the above-mentioned Tract generally the rendez vous of the ships either to take in the Pilots coming up or set them on shore going down, being about one quarter of a league in superficies. A clear title will be given to the purchaser for further particulars apply to.

WILLM. VONDENVELDEN.

The remainder of a Consignment that will be Sold off cheap by the Subscriber,

CONSISTING OF

RED, Blue, Drab, Brown, Green, Olive and Mix't Cloths—and striped and Plain Coatings, proper for Town and Country, is now opening and will be Sold cheap Wholesale and Retail for Cash by

Quebec, 22d Octr., 1798.

JAMES GRAY.

LE Souffigné élu Curateur de la Succession de Mr. Jean Joseph Saupin, notaire décédé, avertit tous ceux qui doivent à la dite Succession de payer incessamment; et ceux à qui il est dû par icelle, de présenter leurs comptes ou demandes d'ici au vingtième de Février prochain, tems auquel il se propose de se vider les mains des deniers de la dite Succession.

E. LE BLANC.

Champlain, 23 Décembre, 1798.

MONTREAL **B**Y virtue of a writ of execution issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, in and for the said District, at the suit of François Bertrand, against the lands and tenements of François Bélecque, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said François Bélecque, a lot or piece of land situate at L'Achigan, in the parish of St. Roch, in the said District, containing three arpents in front, by thirty arpents in depth, bounded in the front by the north side of the river Achigan, in the rear by ungranted lands, on one side by Joseph Bertrand and on the other side by François Chaille: Now I do hereby give notice that the said land will be sold and adjudged to the highest bidder, at the Church door of the parish of Saint Roch aforesaid, on Monday the twenty seventh day of May next, at ten of the clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described premises, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his office, in the City of Montreal, according to law.—Montreal, 14th January, 1799.

MONTREAL **B**Y virtue of a writ of execution issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, in and for the said District, at the suit of François Mondoux and Antoinette Perillard, his wife, and François Girardeau, in his capacity of Tutor to Marie Joseph Perillard and François Perillard, Minor children of Joseph Perillard and Marguerite Guibaut, against the lands and tenements of Antoine Sanssoucy, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Antoine Sanssoucy, a lot or piece of land situate at the Côte Saint Joseph, in the parish of Saint Benoit, behind the lake of the two Mountains, in the District aforesaid, containing three arpents in front, by thirty arpents in depth, bounded in the front to the south by a road, in the rear to the north by ungranted lands, on the west side by Pierre Plouffe and on the east side by Charles Charet, with a house and other buildings thereon erected: Now I do hereby give notice that the said land will be sold and adjudged to the highest bidder, at the Church door of the parish of Saint Benoit aforesaid, on Monday the twenty seventh day of May next, at ten of the clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described premises, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his office, in the City of Montreal, according to law.—Montreal, 14th January, 1799.

MONTREAL **B**Y virtue of a writ of execution issued out of His Majesty's Court of King's Bench, holding civil pleas, in and for the said District, at the suit of Joseph Turgeon, against the lands and tenements of Alexis Godin, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Alexis Godin a lot or piece of land situate at Isle Bizard, in the parish of Saint Genevieve, in the District aforesaid, containing three arpents in front, by twenty arpents in depth, bounded in the front by the south east side of the river Jesus, and in the rear by the north west side thereof, on one side by Louis Charles Foucher, Esquire, and on the other side by Joseph Lebrun dit Laforest, with a house and other buildings thereon erected: Now I do hereby give notice that the said premises will be sold and adjudged to the highest bidder, at the Church door of the parish of Saint Genevieve aforesaid, on Monday the twenty seventh day of May next, at ten of the clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

All and every person or persons having claims on the above described premises, by mortgage or other right or incumbrance, are hereby advertised to give notice thereof to the said Sheriff, at his office, in the City of Montreal, according to law.—Montreal, 14th January, 1799.

Cour du Banc du Roi.

DISTRICT DE MONTREAL. **J**OSEPH DESAUTELES, Curateur élu en justice à la Succession vacante de défunt Joseph Biron, vivant, boucher du Faubourg St. Laurent de Montréal; donne avis, en conformité à un jugement interlocutoire rendu dans la dite Cour le 15 Octobre dernier, à tous ceux qui peuvent avoir des prétentions dans la dite Succession, de former et fournir leurs demandes dûment constatées, dans la dite Cour le premier jour de Février prochain, et d'y comparoître pour supporter leurs dites demandes.

Montréal, 31 Décembre, 1798.

L. C. FOJCHER, Avocat du dit Jos. DESAUTELES.

AVERTISSEMENT.

DISTRICT DE QUEBEC. **L**E Notaire Souffigné donne avis au public qu'il est dûment chargé de vendre de Gré à Gré ou autrement un emplacement situé dans la côte de la Basse Ville rue la Montagne N^o. 23 de cinquante pieds de front sur la dite rue, et depuis l'alignement d'icelle dite rue, jusqu'à la cime du Cap, borné du côté du Sud par une maison appartenante au sieur Joseph Crette, et du côté du Nord par une autre appartenante à Messieurs Johnstun et Purr, avec une maison à deux étages dessus construite en pierres sur tout le front du dit emplacement et de quarante pieds ou environ de profondeur.

Les amateurs pourront s'adresser à l'office du dit Souffigné, pour faire leur proposition et prendre communication des titres; il sera donné sûreté suffisante pour la vente des dites prémisses purgées de tous droits d'hypothèque servitudes, &c. Cette maison est neuve et voutée en partie, quant à la situation, les bonnes affaires que les personnes, qui l'occupent actuellement depuis plusieurs années y ont faites, font preuve qu'elle est avantageusement située pour le commerce, soit en gros soit en détail.

CHAS. VOYER, N. P.

Québec, Mercredi, 7 Octobre, 1798.

MONTREAL **S**AVOIR. **E**N vertu d'un Ordre d'exécution émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour les causes civiles, dans et pour le dit District, à la poursuite de François Bertrand, contre les terres et possessions de François Bélecque, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution, comme appartenant au dit François Bélecque, une piece de terre, située à l'Achigan, dans la paroisse de St. Roc, dans le dit district, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, bornée devant par le côté Nord de la rivière Achigan, derrière par les terres non concédées, d'un côté par Joseph Bertrand, et de l'autre côté par François Chaille: Or je donne avis par le présent que la dite terre sera vendue et adjudgée au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de Saint Roc sus-dite, Lundi le vingt septième jour de Mai prochain, à dix heures du matin; auxquels tems et lieu les conditions de vente seront énoncées.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les prémisses ci-dessus désignées, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau dans la cité de Montréal, suivant la Loi.—Montreal, 14 Janvier, 1799.

MONTREAL **S**AVOIR. **E**N vertu d'un Ordre d'exécution émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le dit District, à la poursuite de François Mondoux et Antoinette Perillard sa femme, et de François Girardeau dans sa capacité de Tuteur de Marie Joseph Perillard et François Perillard; enfants mineurs de Joseph Perillard et Marguerite Guibaut, contre les terres et possessions d'Antoine Sanssoucy, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution, comme appartenant au dit Antoine Sanssoucy, une piece de terre située à la côte Saint Joseph, dans la paroisse de Saint Benoit, derrière le lac des deux Montagnes, dans le District sus dit, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, bornée devant au Sud par un chemin, derrière au Nord par les terres non concédées, au côté Ouest par Pierre Plouffe, et à l'Est par Charles Charet, avec une maison et autres bâtiments dessus construits: Or je donne avis par le présent, que la dite terre sera vendue et adjudgée au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Benoit sus-dite, Lundi le vingt septième jour de Mai prochain, à dix heures du matin; auxquels tems et lieu les conditions de vente seront énoncées.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les prémisses ci-dessus désignées, soit par hypothèque, ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff à son Bureau, dans la cité de Montréal, suivant la Loi.—Montreal, 14 Janvier, 1799.

MONTREAL **S**AVOIR. **E**N vertu d'un Ordre d'exécution émané de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour les causes civiles, dans et pour le dit District, à la poursuite de Joseph Turgeon, contre les terres et possessions d'Alexis Godin, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution, comme appartenant au dit Alexis Godin, une piece de terre située à l'Isle Bizard, dans la paroisse de Sainte Genevieve, dans le District sus-dit, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, bornée devant par le côté Sud-Est de la rivière Jesus, et derrière par le côté Nord-Ouest d'icelle, d'un côté par Louis Charles Foucher, Ecuier, et de l'autre côté par Joseph Lebrun dit Laforest, avec une maison et autres bâtiments dessus construits: Or je donne avis par le présent que les dites prémisses seront vendues et adjudgées au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de Sainte Genevieve sus-dite, Lundi le vingt septième jour de Mai prochain, à dix heures du matin; auxquels tems et lieu les conditions de vente seront énoncées.

EDW. WM. GRAY, Sheriff.

Tous ceux qui ont des prétentions sur les prémisses ci-dessus désignées, soit par hypothèque, ou autre droit ou servitude, sont par le présent avertis d'en donner avis au dit Sheriff, à son Bureau, dans la cité de Montréal, suivant la Loi.—Montreal, 14 Janvier, 1799.



BY AUCTION

Will be Sold, on Friday evening the 25th Instant, at the Union Coffee House, precisely at six o'clock.

THE Outstanding Debts belonging to the Estate of the late Mr. George Irwin, a List of which may be seen at any time previous to the Sale, by applying to

Quebec, 9th January, 1799.

N. B. At same time will be Sold six Cases very excellent Claret, 15 dozen Malmsey Madeira, 3 Pipes and an Ullage best Old Port Wine, 2 half Chests Hyson Tea, fine Old Cognac Brandy and Holland's Gin in Lots of 10 Gallons each and a great variety of other articles.

THE SUBSCRIBER requests the Creditors of the late Pierce Ryan, Tavern-keeper, to send their accounts to him as soon as convenient. Those indebted to the estate of the deceased, will be hopes come forward and pay their respective debts, in order to discharge the demands due.

HENRY DUNN, Executor.
N. B. A very good Billiard Table to be Sold on reasonable terms.
Quebec, 9th January, 1799.

FOR SALE

THE Farm belonging to the heirs of the late Mr. and Mrs. Wills, situate in the Seigneurie of St. Joseph, Parish and County of Quebec, containing 190 French superficial acres, being six in breadth and above thirty in depth—the soil is best adapted for meadows and produces annually a great quantity of excellent Hay. There are forty acres of ploughed land ready to be sown in the Spring.—The house is large commodious and pleasantly situated on the bank of the River St. Charles—has a good garden, three barns and a dairy—a correct survey of the premises may be seen at the Subscriber's.—Only one half of the purchase money will be required to be paid down, the remainder will be left in the purchaser's hands at the usual interest.—The cattle, implements of husbandry and household furniture will also be disposed of if required.—For further particulars apply to

Quebec, 15th January, 1799.

L. DUNIERE.

THE Subscriber intends to sell a commodious Stone House belonging to him, situate in the Upper Town of Quebec, No. 4, St. Genevieve Street; of thirty-six feet in length by thirty feet in breadth, and an alley at the end of the House of four feet, with yard, garden and hangard, fit to lodge four tenants. The lot is forty feet in breadth by eighty in depth, joining on one side to the heirs Forbes, and on the other to the Subscriber. For further information apply to the Subscriber.

Quebec, 15th January, 1799.

CHARLES PARENT.

To Merchants, Traders & others.

MATHEW MACNIDER & Co. Lower Town, have still remaining for Sale, a few Pipes of the first quality of Port and Madeira Wines, a small parcel of Barcelona, do. warranted of last vintage; best London Porter in Hhds. and a large assortment of Dry Goods and Groceries.

Quebec, 4th January, 1799.

THE SUBSCRIBER duly elected Curator of the property of the vacant Succession of the late Pierre Morin, Esquire, requests those indebted to the said Succession, to pay their accounts immediately; and those who have any demand on the same to present their claims on or before the last day of June next, at which time the affairs of the said Succession will be finally closed and settled.

Quebec, 28th Decr. 1798.

C. DUHAMEL.

THE Subscriber duly elected Curator to the vacant Succession of the late Charles Antoine Godfroy de Tonnancour, Esq. warns all those who are indebted to it to make immediate payment; and those who have any demands or pretensions upon the said Succession, are required to make them known by the fifteenth day of March next, in default whereof, the Subscriber will avail himself of this advertisement.

Three Rivers, 11th January, 1799.

Jh. BADEAUX.

To be LET or SOLD from the first of May next.

THAT commodious FARM HOUSE close to the dwelling House at Montmorency, together with the Barn, Stable, &c. all in good repair, and as many acres of Land as may be convenient for the purchaser or Lessee.—Apply to R. ROSSELEWAN, Esq. at Montmorency.

Quebec, 23d Oct. 1798.

FOR Sale by the Subscriber at the Manufactory near the Artillery Barracks, or at his House No. 18 Mountain street, Mould and Dipt Candles, wholesale or retail for Cash only:—Also Brown and Yellow Soap.

N. B. Superfine Soap, for shaving and washing the Skin, fine Linens, Mullins, Lawns, Laces &c. made by

Quebec, 23d May, 1797.

TROIS: RICHARDS.

A VENDRE PAR ENCAN,

Vendredi au Soir, le 25me du present mois, à six heures pressées, au Café de l'Union.

LES Dettes dues à la masse du feu Mr. George Irwin, dont on pourra voir la liste, en aucun tems, d'ici au jour de la vente, en s'adressant à

Quebec, 9 Janvier, 1799.

BURNS et WOOLSEY,

N. B. Seront vendues, au même tems, six caisses de très excellent vin de Bourdeaux, 15 douzaines de Madère de Malmsey, 3 pipes et une en ouillage de vieux vin de Port de la meilleure qualité, 2 demi-caisses de Thé Huisson, de la vieille eau de vie de France de bonne qualité, du Genievre de Hollande par lots de 10 Gallons, et une grande variété d'autres articles.

LE Souffigné prie les Créanciers du défunt PIERCE RYAN, Cabaretier, de lui présenter leurs comptes aussitôt que possible. Il espère que ceux qui doivent à la succession du défunt, le présenteront pour payer leurs dettes respectives, afin de liquider ce qui peut être du.

HENRY DUNN, Exécuteur.
N. B. Un très bon Billard à vendre, à un prix modique.
Quebec, 9e Janvier, 1799.

A VENDRE.

LA Ferme des Héritiers de feus Mr. et de Mme. Wills située dans la Seigneurie de St. Joseph, Paroisse et Comté de Québec, contenant 190 arpens en superficie, ayant six arpens de large sur trente et quelques de profondeur. Elle est d'un sol excellent pour des prairies qui produisent annuellement une grande quantité de foin. Il ya 40 arpens de terre labourée pour ensenecier le printemps prochain, la maison est vaste etjoliment située sur le bord de la riviere, avec un beau jardin, trois granges et une laiterie, un plan correct du tout peut être vu chez le Souffigné. L'acquéreur pourroit garder à intérêt la moitié du prix de l'achat et se procurer du Souffigné la quantité d'animaux, ustenciles d'agriculture et meubles de menage qu'il auroit besoin. Pour plus amples informations il faut s'adresser à

Quebec, 15 Janvier, 1799.

LOUIS DUNIERE.

LE Souffigné se propose de vendre une Maison très commode à lui appartenante, située à la haute Ville de Québec N^o. 4 rue Ste Genevieve, construite en pierre de trente six pieds de long sur trente pieds de large et quatre pieds de passage au bout de la Maison, avec Cour, Jardin et Hangard très propre à loger quatre locataires. Le terrain à quarante pieds de large sur quatre-vingt de profondeur, joignant d'un côté aux héritiers Forbes, de l'autre au souffigné, pour plus ample information il faut s'adresser au Souffigné.

Quebec, 15 Janvier, 1799.

CHARLES PARENT.

Aux Négociants, Marchands et autres.

MATHEW MACNIDER & Comp. à la Basse ville, ont encore à vendre quelques Pipes de Vins de Port et de Madere de la premiere qualité; une petite quantité de. de Barcelone, garrantie de la dernière vendange; de la meilleure grosse biere de Londres en barriques; et un assortiment considérable de marchandises seches et d'épiceries.

Quebec, 4e Janvier, 1799.

RECEMMENT PUBLIÉES,

Et se vendent aux deux Imprimeries à QUEBEC, et chez Mr. F. Sarrault à MONTREAL.

ETRÉNNES MIGNONES pour l'année 1799.

Contenant les périodes du Calendrier, les Vents, la proportion des poids des corps, le Calendrier. Bons mots, Sentences, reparties ingénieuses, Epoques et Remarques Historiques, Poésie, et le jeu de Whisk &c. &c. On trouve aussi aux mêmes lieux, le Grand et le Petit CATECHISME à l'usage du Diocèse de Québec.

LE Souffigné dûment élu Curateur de la Succession vacante de feu Charles Antoine Godfroy de Tonnancour Ecuier, prévient tous ceux qui y sont redevables de payer incessamment, et ceux qui ont quelque demande ou prétentions sur la dite succession sont requis de les faire connaitre d'ici au quinze de Mars prochain, faute de quoi l'on se prévauvra de cet avertissement.

Trois Rivières le 11e. Janvier, 1799.

Jh. BADEAUX.

A louer ou à Vendre depuis le 1er. Mai prochain.

CETTE maison commode pour un Fermier, près de la maison du Sault Montmorency, avec la grange, les étables &c. le tout en bon ordre, et autant d'arpents de terre qui pourront convenir à l'acquéreur ou au locataire; s'adresser à R. Rosselewan, Ecuier, au Sault Montmorency.

Quebec, 23 Octobre, 1798.